



Passage de CDI intérimaire à CDI quel taureau x horaire

Par **Aurelien55**, le **28/11/2017** à **13:53**

Bonjour,

Je vais signer prochainement un CDI dans mon entreprise.

J'étais en CDI interimaire dans cette même entreprise, cela depuis 2014, serais je au même taux horaire que précédemment ou cela n'a rien à voir ?

En l'attente de vos réponses. Cordialement Aurelien.

Par **P.M.**, le **28/11/2017** à **16:53**

Bonjour,

Normalement, le taux horaire du CDI intérimaire devait correspondre au poste que vous occupiez dans l'entreprise utilisatrice mais cela n'empêche pas d'essayer de négocier un salaire supérieur...